

Nombre de conseillers

En exercice : 26

Présents : 19

Absents : 7

- dont suppléé : 0

- dont représentés : 4

Votants : 23

- dont « pour » : 23

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf septembre à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le vingt-trois septembre deux mille vingt se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, BALLADUR Clarisse, BANCILLON BOË Fabienne, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé (*départ après la question n°29*), OKROGLIC Dominique, REYNAUD Sandra, MM. BOUGUYON Yvan, BARNEAUD Christophe (*départ après la question n°22*), GARNIER Louis Gabriel, OLIVERO Albert, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric, GASTON Arnaud (*départ après la question n°30*) et FERRON Jean.

EXCUSES : Mme BARDIN Régine ayant donné pouvoir à Mme OKROGLIC Dominique, M. ORTUNO Miguel ayant donné pouvoir à Mme ALLEMANDI Florence, M. FORTOUL Jacques ayant donné pouvoir à M PELLOUX Jacques et M. CAPEL Denis ayant donné pouvoir à M. GASTON Arnaud.

SECRETARE DE SEANCE : Mme BALLADUR Clarisse.

OBJET : CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION DANS LE CADRE D'UNE PROCEDURE ADAPTEE.

Le Conseil de communauté,

CONSIDERANT l'opportunité pour la CCVUSP de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant tout ou partie des prestations mises à sa charge en application des dispositions de l'article 57 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 régissant le statut des agents de la fonction publique territoriale ;

CONSIDERANT l'échéance du contrat actuel fixée au 31 décembre 2020 ;

CONSIDERANT qu'il convient de lancer une nouvelle consultation dans le cadre d'une procédure adaptée ;

VU le cahier des charges ci-annexé ;

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 21 septembre 2020 ;

Sur proposition de la Présidente,
Après délibéré,

- **APPROUVE** le cahier des charges ci-annexé.
- **AUTORISE** la Présidente à lancer une consultation dans le cadre d'une procédure adaptée pour l'assurance statutaire de son personnel.
- **DIT** que ce marché sera décomposé en deux lots :
 - **lot n°1** : garanties des risques statutaires des agents relevant du régime de la CNRACL,
 - **lot n°2** : garanties des risques statutaires des agents relevant du régime de l'IRCANTEC.
- **FIXE** la durée du marché à **un an**, reconductible deux fois sans formalité pour la même période soit jusqu'au **31/12/2023**.
- **AUTORISE** la Présidente à signer le ou les marchés à intervenir avec la ou les entreprises attributaires et tous documents relatifs à la présente décision.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 012 du budget principal 2021, 2022 et 2023.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY RICOURT



Séance du 29 septembre 2020